

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 10 octobre 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Olivier FREGEAC représenté par Arnaud MERCIER - Amapola VENTRON représentée par Christian AMIRATY.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL-033-16528/24/BM

■ Attribution d'une subvention à l'association Dunes œuvrant dans le champ de la prévention de la délinquance secteur nord - MGDIS n°8554 98394

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Sur le secteur nord, l'associations DUNES développe des projets spécifiques dans le champ de la Prévention de la Délinquance secteur Nord.

A ce titre, cette structure sollicite la participation de la Métropole pour une aide financière destinée à soutenir les actions qui s'inscrivent soit dans le contrat de Ville du Pays d'Aix, pour les communes d'Aix-en-Provence, Gardanne, Pertuis et Vitrolles, soit dans les dispositifs de soutien à la programmation des Comités Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), ou dans d'autres dispositifs non contractuels sur des Communes dont les actions en matière de prévention de la délinquance ont besoin d'être soutenues.

Cette proposition s'inscrit dans le prolongement des actions soutenues sur le Pays d'Aix selon les 4 axes d'intervention suivants :

- Axe 1 : Accès au droit et aide aux victimes.
- Axe 2 : Médiation.
- Axe 3 : Prévention des conduites à risques.
- Axe 4 : Information et communication.

Il est ainsi proposé de soutenir financièrement le projet suivant selon la répartition proposée ci-dessous :

AXE 2 : Médiation					
00008554	DUNES	Médiation Sociale Urbaine Aix-en-Provence	397 686 €	52 365 €	OUI
TOTAL Axe 2				52 365 €	

La participation de la Métropole, au financement de ce projet déposé et retenu dans le cadre du champ de la prévention de la délinquance, s'élève à 52 365 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La signature du Contrat de Ville le 30 juin 2015 avec la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix et ses partenaires ;

- La délibération n°2006_A20 du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix du 22 juin 2006 ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA-042-15297/23/CM du 7 décembre 2023 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole propose le financement de ce projet relevant du champ de la prévention de la délinquance ;
- Que ce projet a fait l'objet d'un avis favorable pour un financement du Territoire du Pays d'Aix au motif qu'ils s'inscrivent dans le champ d'intervention du territoire en matière de prévention de la délinquance tel que défini par la délibération cadre n°2006_A20 du Conseil communautaire de la communauté d'Agglomération du pays d'Aix du 22 juin 2006.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention pour un montant total de 52 365 euros répartis comme indiqué dans le tableau ci-dessus à l'association Dunes.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs ci-annexée à conclure entre la Métropole Aix-Marseille Provence et l'association Dunes.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Article 4 :

52 365 euros sont inscrits pour une subvention octroyée à une association au budget principal de l'exercice 2024 pour 80% et de l'exercice 2025 pour 20% en section fonctionnement chapitre 65, Nature 65748, Fonction 420. Ces crédits relèvent de la politique « Habitat et Inclusion », de la sous-politique « Inclusion et Cohésion Territoriale » et du programme « Politique de la Ville » ils seront exécutés par le service gestionnaire « 3DPV ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Emploi, cohésion sociale et territoriale,
Insertion et relation avec le GPMM

Martial ALVAREZ